



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

Préfecture  
Direction de la réglementation,  
de l'intégration et des migrations  
Bureau des affaires réglementaires et de proximité  
Pôle de la réglementation et des usagers

N° 2019/1022

**A R R Ê T É**  
**fixant la liste des publications habilitées à insérer**  
**des annonces judiciaires et légales en 2020**

\*\*\*

**Le préfet des Alpes-Maritimes**  
**Chevalier de la Légion d'honneur**  
**Officier de l'Ordre national du mérite**

- VU la loi n° 55-4 du 4 janvier 1955 concernant les annonces judiciaires et légales modifiée notamment par la loi n°2019-486 du 22 mai 2019;
- VU le décret n° 2019-1216 du 21 novembre 2019 relatif aux annonces judiciaires et légales ;
- VU le rapport de la direction départementale de la protection des populations du 18 décembre 2019 ;
- VU la liste des publications ayant sollicité l'autorisation de publier les annonces judiciaires et légales dans le département pour l'année 2020 ;

CONSIDERANT que les chiffres de diffusion payante fournis par les publications de presse et les services de presse en ligne sont supérieurs aux minima départementaux fixés par le décret susvisé ;

CONSIDERANT que les chiffres de fréquentation des services de presse en ligne sont supérieurs aux minima départementaux fixés par le décret susvisé ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Alpes-Maritimes.

**A R R Ê T É**

Article 1<sup>er</sup> : la liste des publications habilitées à publier les annonces judiciaires et légales pour l'année 2020 est établie comme suit pour l'ensemble du département :

**I – PUBLICATIONS DE PRESSE :**

- NICE-MATIN : 214, boulevard du Mercantour - 06290 NICE CEDEX 3  
N° de commission paritaire 04 20 C 86665,

.../...

ADRESSE POSTALE : 06286 NICE CEDEX 3  
<http://www.alpes-maritimes.gouv.fr>

- LE PATRIOTE COTE D'AZUR : 54 boulevard Général de Gaulle - 06340 LA TRINITE - N° de commission paritaire 02 21 C 92180,
- L'AVENIR COTE D'AZUR : 24, boulevard Carnot - 06400 CANNES N° de commission paritaire 11 20 I 79793,
- LA TRIBUNE – BULLETIN COTE D'AZUR : 15, rue Alexandre Mari - 06300 NICE - N° de commission paritaire 05 24 I 80651,
- LES PETITES AFFICHES : 17, rue Alexandre Mari - 06300 NICE N° de commission paritaire 07 23 I 79757,
- LE MONITEUR : 10, place du Général de Gaulle - B.P. 20156 – 92186 ANTONY CEDEX - N° de commission paritaire 09 22 T 82147.

## **II- SERVICES DE PRESSE EN LIGNE :**

- INFOPRO DIGITAL (LE MONITEUR) – Option 1 :  
10, place du Général de Gaulle - B.P. 20156 – 92186 ANTONY CEDEX  
N° de commission paritaire 02 20 W 90261,
- LES PETITES AFFICHES – Option 2 :  
17, rue Alexandre Mari - 06300 NICE  
N° de commission paritaire 06 23 W 91024,
- LA TRIBUNE – BULLETIN COTE D'AZUR – Option 2 :  
Tribuca.net – raison sociale : SUD EST PRESSE  
15, rue Alexandre Mari - 06300 NICE  
N° de commission paritaire 11 24 W 93536.

Article 2 : la publication des annonces judiciaires et légales ne peut avoir lieu que dans l'édition régulière des journaux, à l'exclusion de tout tirage ou supplément spécial.

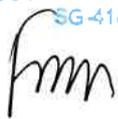
Article 3 : toute infraction aux dispositions du présent arrêté, qui prendra effet à compter du 1er janvier 2020, sera passible des sanctions prévues par l'article 4 de la loi du 4 janvier 1955 et pourra éventuellement faire l'objet d'un retrait d'autorisation.

Article 4 : la secrétaire générale de la préfecture des Alpes-Maritimes est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera transmise aux procureurs de la République près les tribunaux de grande instance de Nice et Grasse, au président de la chambre départementale des notaires, à la directrice départementale de la protection des populations ainsi qu'aux journaux intéressés.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Nice, le  
**24 DEC. 2019**

Pour le Préfet,  
La Secrétaire Générale  
SG-4189

  
Françoise TAHERI